



[Le Web](#)



[Les vidéos](#)

## JEAN-PIERRE BELLECAVE : CURIEUX AVOCAT !

Jean-Pierre Bellecave est avocat de parties civiles dans l'enquête sur la tragédie du vol AF447 Rio-Paris. Il en fut de même dans d'autres enquêtes, par exemple celle concernant le drame du Mont Sainte Odile.



**A droite : Jean-Pierre Bellecave à Tours (Indre-et-Loire) le 23 septembre 2017**

Bellecave s'est rendu à Tours le 23 septembre 2017 à l'occasion de l'assemblée générale de l'association française des familles de victimes de l'AF447. L'édition « Indre-et Loire » de la Nouvelle République rapporte l'événement :

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2017/09/24/Crash-du-vol-Rio-Paris-dans-l-attente-d-un-proces-3236283>

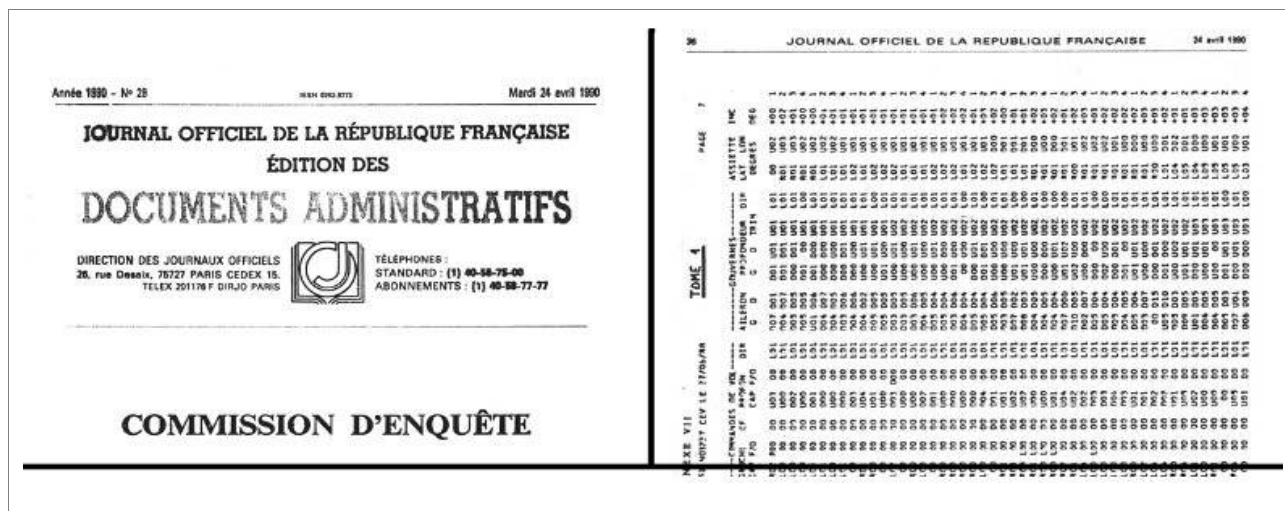
Les déclarations de Bellecave sont intéressantes. Il souligne l'enlisement de la procédure. Mais, sachant que plus c'est long plus c'est bon pour le portefeuille des avocats, il convient de se pencher sur les actes de l'avocat Bellecave. C'est la suite du présent PDF.

/...

**LA PIECE A CONVICTION PRINCIPALE : LES ENREGISTREMENTS DES PARAMETRES**

La pièce à conviction principale ce sont les enregistrements des paramètres techniques (enregistreur FDR). Ils permettent de savoir rapidement si un dysfonctionnement dans les systèmes de l'avion s'est produit afin d'apporter éventuellement des modifications aux avions.

**De tels listings de paramètres (FDR) peuvent être publiés au Journal officiel :**



Les exemples sont multiples. Après l'accident de Flash Airlines à Charm el-Cheikh, l'Egypte de Moubarak, qui n'était pourtant pas un modèle de démocratie, a rendu publics les listings de paramètres. Ils sont tout simplement annexés (première annexe) au rapport administratif égyptien, document public, en pages 96 à 305 de ce rapport, disponible en ligne (PDF - 10,4 Mo) :

<http://jacno.com/prov/charm.pdf>



**Attachment 1. Tabular data of the accident flight.**

./...

## L'avocat Bellecave s'est livré à un énorme mensonge en direct à la télévision



Jean-Pierre Bellecave s'est livré à un énorme mensonge public, le 14 mars 2012 en direct à la télévision, dans le but de berner ses propres clients. Il a déclaré que les enregistreurs de vol CVR (audio) et FDR (paramètres techniques) ne peuvent être versés à la procédure judiciaire par le juge d'instruction parce que "la loi l'interdit". Nul besoin d'être juriste pour comprendre que c'est une monstrueuse ânerie.

Voici la transcription exacte des propos : "... **nous-mêmes, les parties civiles, parties à ce... au procès, au procès pénal, nous n'avons pas pu avoir accès aux boîtes noires. Et pourquoi ? Parce que heu la loi l'interdit. La loi interdit heu que heu les éléments de l'enquête et notamment les enregistreurs, soient diffusés**". Il en reste là parce qu'il est interrompu par le journaliste-animateur et il ne revient plus sur ce point. Les enregistrements vidéos des déclarations de Bellecave sont disponibles en ligne et on voit bien que Bellecave est particulièrement gêné :

Extrait (52 secondes), fichier WMV en lecture directe ou téléchargeable (6 Mo) :

<http://jacno.com/vdo/c-a-vous-extrait.wmv>

Emission intégrale (14mn, 10s), fichier WMV en lecture directe ou téléchargeable (79,7 Mo) :

<http://jacno.com/vdo/c-a-vous.wmv>

(l'extrait commence au temps 1mn 50s)

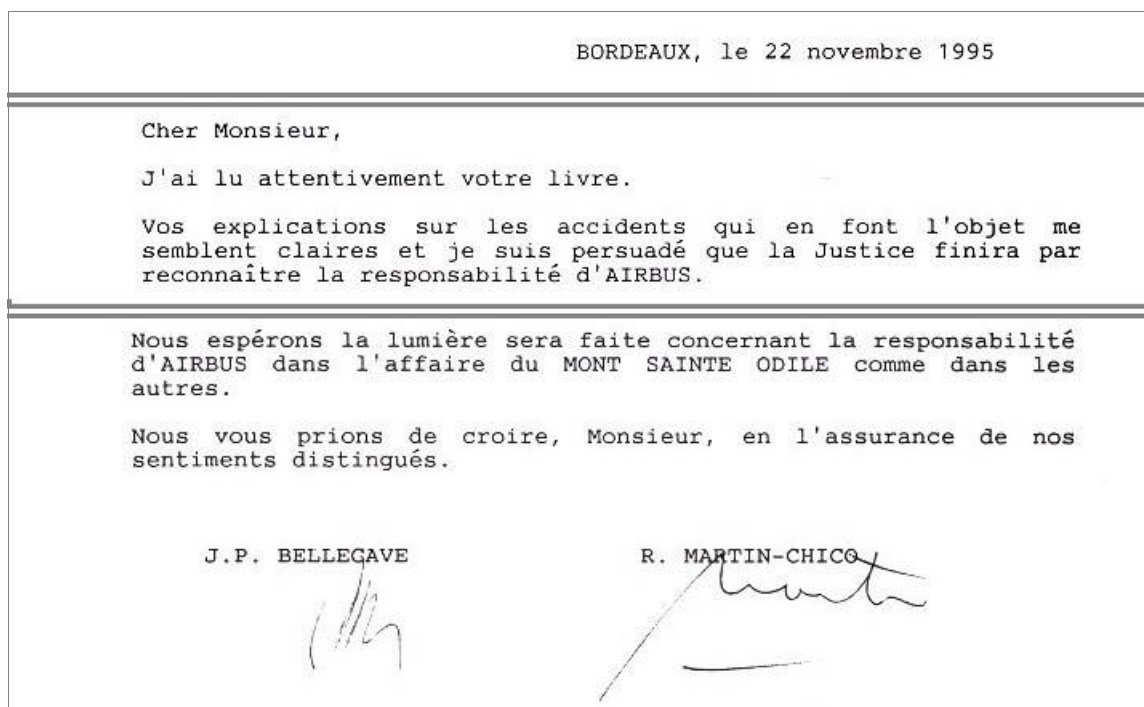
Le mensonge est monstrueux. Aucune disposition n'empêche que soit versées à la procédure judiciaire ces pièces à conviction majeures, notamment le FDR qui ne peut contenir aucune information à caractère privé puisqu'il enregistre uniquement les paramètres techniques qui permettent de comprendre le fonctionnement de l'avion et d'identifier les défaillances techniques et défauts de conception. Depuis la loi du 5 mars 2007 **le code de procédure pénale fait même obligation au juge de respecter le principe du contradictoire, notamment en matière d'expertise.**

Le pire est que depuis le printemps 2011 **cette pièce est officiellement dans les mains des techniciens d'Airbus**, mis en examen, ainsi qu'il ressort du troisième rapport du BEA, du 29 juillet 2011, pages 43 à 46 notamment. Les techniciens d'Airbus, qui ne sont pas dans le secret de l'instruction, disposent à leur guise des enregistrements techniques FDR, à la différence des familles de victimes qui paient des fortunes aux avocats en pure perte parce que, malgré les demandes de ces parties civiles, des magistrats refusent illégalement de mettre cette pièce à conviction essentielle dans la procédure. C'est pire que l'affaire Dreyfus. Et il y a pire encore (c'est possible) : celui qui dénonce ces vérités est recherché pour être enfermé.

Bref, c'est comme d'habitude, entre autres le crash du Mont Sainte-Odile : on cache soigneusement les enregistrements des paramètres qui montrent les défaillances et les défauts de conception de l'avion et on organise l'intox publique à partir des propos des pilotes qu'on interprète en construisant la manipulation avec les procédés classiques en la matière : isoler des propos et leur faire dire n'importe quoi... parfois même le contraire de leur signification. A l'heure actuelle, les listings de paramètres de l'AF447 sont toujours cachés aux familles de victimes. La seule activité de la justice est de me rechercher pour m'enfermer !

Bellecave a lu mon livre (téléchargeable gratuitement à partir d'une page Web : <http://jacno.com/an01.htm> ). Une lettre de novembre 1995 de Bellecave (et Richard Martin-Chico, son associé à l'époque) est intéressante. Bellecave y indique qu'il a lu attentivement mon livre paru un an auparavant et que mes explications sur les accidents évoqués lui semblent claires, etc. Il avait aussi connaissance de pas mal d'autres faits et documents, notamment ceux concernant Mermaz et d'autres. J'avais auparavant rencontré Bellecave à trois reprises : une fois à Paris, une fois à Bordeaux où je me suis rendu à la demande de Bellecave et Martin-Chico et à leurs frais et une fois à Toulouse dans les mêmes circonstances (je dispose de toutes les preuves de ces déplacements dans mes archives, doublées et parfois triplées, en lieux sûrs).

#### Extraits de la lettre de Bellecave (et Martin-Chico son associé de l'époque)



#### Lettre intégrale

La lettre dans son intégralité est disponible sur le Web au format image JPEG (403 Ko) :

<http://jacno.com/prov/images/bellecave-19951022.jpg>

Bellecave sait tout ce que je subis depuis tant d'années et les raisons de l'acharnement dont je suis l'objet.

/...

## ETAT ACTUEL (AF447)

L'enquête pénale sur le drame du vol AF447 Rio-Paris (228 morts) constitue une caricature d'affaire Dreyfus. On constate notamment que Madame Suzette Hilgert, partie civile, a « disparu » de la procédure pour la seule raison qu'elle formule des demandes qui dérangent certains intérêts. Le reste est du même tonneau.

Affaire : HILGERT et autres / X (Rio-Paris)  
Nos réf : 11/370 – TDM/MLF/MM  
NP 0915408221  
NI 2369/09/52

Objet : Demande de communication de copie de s  
Madame le Juge,

Une partie civile, Suzette Hilgert, a « disparu » de la procédure. Il est vrai que ses demandes dérangent certains intérêts. Les documents qui prouvent cette magouille et ses conséquences sont limpides. Tout le monde peut les comprendre, depuis le bar du Bistrot du Marché jusqu'au Saint-Siège :

<http://jacno.com/prov/suzette-hilgert-partie-civile-af447-rio-paris.htm>



Etienne Lichtenberger, « *dirigeant responsable de la Sécurité* » à Air France, et quelques uns de ses amis corrompus sont très activement protégés :

<http://jacno.com/prov/etienne-lichtenberger-dirigeant-responsable-af447.htm>



Les dirigeants d'Airbus, qui persistent à ne pas vouloir admettre certaines erreurs, bénéficient également d'une grande bienveillance. Au prix fort : des morts inutiles par centaines. Et rien ne change alors qu'à l'évidence Airbus se trouve dans une impasse technologique. Deux images font sauter aux yeux cette vérité :

<http://jacno.com/prov/crashes-aeriens-deux-images-suffisent.htm>

\* \* \*